



## Projet éducatif et social du multi accueil « Les P'tits Bouts »

---

Le décret d'août 2000 prévoit la réalisation d'un projet social au sein des établissements d'accueil de la petite enfance.

Le conseil d'administration des P'tits Bouts a décidé de réactualiser le sien début 2017.

Le groupe de travail a étudié les données du territoire.

Cela a abouti à la rédaction de ce projet. Ce travail traduit des orientations générales en une série d'actions concrètes sur notre territoire.

*Préambule :* L'association « Les P'tits Bouts » s'est créée en septembre 1990, à l'initiative d'un groupe de parents et de la responsable actuelle de la Structure, alors que des locaux se libéraient sur la commune de Taninges. Depuis 2013, un nouveau lieu d'accueil a vu le jour sur la commune de Mieussy à l'initiative de l'association et en partenariat avec la commune.

### Présentation du territoire

#### I. Le contexte

- ✧ Le territoire d'intervention de l'association comprend les communes de l'intercommunalité (Mieussy, Taninges, Verchaix, La Rivière Enverse, Morillon, Chatillon sur Cluses, Sixt Fer à Cheval, Samoëns) dont la population était de 11 850 habitants en 2014. Il se situe dans la haute vallée du Giffre dans l'aire d'influence genevoise près de Cluses et à proximité de plusieurs grandes stations de ski de Haute Savoie. Les crèches se situent à Taninges et Mieussy, au carrefour de plusieurs villages voisins.
- ✧ La population du territoire comprend 540 enfants de moins de 3 ans et 448 de moins de 6 ans.
- ✧ Le nombre d'assistantes maternelles indépendantes est de 44 sur le territoire de la CCMG, pour 142 agréments.

Communes	Population active	Population active ayant un emploi	Ouvriers	Professions intermédiaires	Employés	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Agriculteurs	Taux de chômage
Taninges	80,80%	75,50%	21,50%	22,30%	31,90%	11,90%	11,70%	0,70%	6,60%
Châtillon sur Cluses	83,60%	78,10%	NC	NC	NC	NC	NC	NC	6,60%
Mieussy	80,10%	75,30%	12,70%	20,20%	15,50%	5,20%	9,10%	1,80%	6%
Verchaix	79%	74,20%	NC	NC	NC	NC	NC	NC	6,10%
Morillon	81,50%	77,70%	NC	NC	NC	NC	NC	NC	4,50%
La Rivière Enverse	78,90%	71,40%	14,80%	17,30%	17,90%	4,60%	9,20%	0,50%	9,50%
Samoëns	80,20%	76,90%	15%	21,10%	34%	17,50%	9,20%	3,20%	4,10%
Sixt Fer à Cheval	80,50%	77,10%	NC	NC	NC	NC	NC	NC	4,20%

Source Statistiques INSEE 2013

NC : Non communiqué

## II. II. Les partenaires

### ✦ La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

La CAF est le premier partenaire financier de la Structure qui applique les tarifs définis par la CNAF. Elle verse chaque année une contribution financière correspondant à une part du tarif horaire des heures de gardes réalisées.

Elle contrôle son fonctionnement et valide son règlement intérieur.

### ✦ La CCMG (Communauté de Communes des Montagnes du Giffre)

Depuis la mise en place de l'intercommunalité en 2013, l'association Les P'tits Bouts est subventionnée par la CCMG. C'est son premier interlocuteur pour le fonctionnement des deux crèches : travaux, investissement...

Un contrat petite enfance lie la CCMG à la CAF.

### ✦ Les mairies

L'association « Les P'tits Bouts » est également subventionnée par la municipalité de Taninges, pour l'accueil des périscolaires.

Les locaux appartiennent aux mairies respectives de Taninges et de Mieussy.

### ✦ La PMI (Protection Maternelle et Infantile – service du Conseil Départemental)

Le médecin de PMI donne son avis sur le fonctionnement et la sécurité de la Structure. Le Président du Conseil Départemental délivre l'agrément pour l'ouverture et les modifications. La puéricultrice du secteur peut être en contact avec les crèches, concernant les familles en difficultés.

\* Source : CAF annecy Insee

✧ L'ACEPP : (Association du Collectif Enfants Parents professionnels)

L'association est adhérente à l'ACEPP. C'est un mouvement national de parents et de professionnels, acteurs et citoyens porteurs d'initiatives parentales. Cette association s'engage pour : la reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant, la collaboration parents professionnels, la qualité de l'accueil et l'éveil des enfants, le développement des initiatives collectives parentales ouvertes à tous dans le respect des différences.

L'ACEPP permet aux structures associatives de se mettre en lien. Elle les informe des différentes réformes concernant la petite enfance et les soutient dans leur engagement que ce soit à l'initiative des parents ou des professionnels au travers de rencontres et de formations.

✧ Les écoles de Tanninges et Mieussy

L'association entretient des liens avec les écoles sous forme de fêtes conviviales, de spectacles, de visites (matinées d'adaptation).

A Tanninges, l'école se situe à 500m de la crèche. Cette dernière accueille les enfants de première année de maternelle et une partie des deuxième année en périscolaire.

Les trajets se font à pied (Il y a environ 14 enfants concernés en 2017).

✧ Le CLAP à Tanninges (Centre de Loisirs et d'Accueil Périscolaires) et les Petits Montagnards à Mieussy

Ils assurent la continuité de l'accueil après 4-5 ans (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année de maternelle) pour Tanninges et à partir de la 1<sup>re</sup> année de maternelle pour Mieussy.

Ils partagent des projets avec les deux crèches.

✧ La MDEF (Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille de Tanninges)

Elle se situe près de l'école maternelle et accueille des enfants toute l'année sur décision du juge, en lien avec le service de l'aide sociale à l'enfance. Ils ont entre 3 ans et 16 ans et peuvent être accueillis dans la crèche de Tanninges.

✧ La bibliothèque et les Amis du Pic se situent sur la commune de Tanninges.

✧ Les autres associations (MJC pour le cinéma, office du tourisme, la Brouette et le Panier pour le jardin de Tanninges).

## Les structures

### I. L'historique

« Les P'tits Bouts » est une association qui existe depuis 1990. C'est une association loi 1901.

Dix-huit parents maximum peuvent composer le Conseil d'Administration ; ils assurent la gestion de la Structure. Les autres parents, dont les enfants fréquentent nos multi accueils, sont adhérents.

## II. Le fonctionnement

La Structure accueille 36 enfants de 2 mois et demi à 4 ans sur Taninges et 24 enfants de 2 mois et demi à 3 ans sur Mieussy.

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30 sur Taninges et de 7h30 à 18h30 sur Mieussy.

La Structure ferme 3 semaines en été pour Taninges et 4 semaines pour Mieussy ainsi qu'une semaine à Noël pour les deux. En été, les enfants fréquentant la crèche de Mieussy peuvent être accueillis à Taninges sur la semaine de fermeture supplémentaire.

La fermeture estivale convient à 71% des parents (Source enquête auprès des parents – Nov. 2016)

A Taninges, La crèche s'étend sur un espace intérieur d'environ 400m<sup>2</sup> et s'ouvre sur une cour aménagée et un verger.

A Mieussy, la crèche s'étend sur un espace intérieur de 460 m<sup>2</sup> et s'ouvre sur une cour aménagée.

Environ 25 professionnelles forment les équipes, essentiellement féminines. Ces équipes sont composées d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'aides éducatrices, d'éventuels apprentis, d'infirmières, d'une vacation de médecin et de psychologue, de personnel de service, d'une secrétaire-comptable et de deux responsables.

## III. Les familles

En janvier 2017, 132 familles fréquentent la Structure.

La description de la population qui fréquente la crèche est la suivante :

- 6.82 % enfants sont de Chatillon sur Cluses, 2.27 % de La Rivière Enverse, 30.3 % de Mieussy, 3.03 % de Morillon, 2.27 % de Samoëns, 1.76 % de Sixt, 48.48 % de Taninges et 6.06 % de Verchaix
- 26 enfants fréquentent l'école maternelle de Taninges
- 2 enfants sont en situation de handicap

Les revenus mensuels des familles en 2015 sont les suivants :

- 3.03 % ont des revenus inférieurs ou égaux à 1 000 euros
- 13.64 % entre 1 000 et 2 000
- 43.19 % entre 2 000 et 4 000
- 20.45 % entre 4 000 et 5 000
- 19.69 % gagnent + de 5 000 euros

#### IV. Tarifs

Le tarif horaire en accueil régulier et occasionnel est fixé par application du barème de la Caisse d'Allocations Familiales. Le principe repose sur un taux d'effort en fonction du nombre d'enfants au sein du foyer, appliqué à la moyenne mensuelle des revenus.

Barème de la CNAF :		Famille avec 1 enfant en situation de handicap	Famille avec 2 enfants dont 1 est en situation de handicap	Famille avec 3 enfants dont 1 est en situation de handicap
	Famille avec 1 enfant	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants	Famille avec 4 enfants
Taux d'effort horaire	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

La formule qui s'applique est la suivante :

Taux d'effort x Ressources mensuelles moyennes du foyer = Montant horaire à payer.

- ⤴ Sont pris en compte tous les revenus imposables, avant abattements fiscaux du ménage ou de la personne isolée : revenus d'activités professionnelles et assimilées, pensions, retraites, rentes, revenus fonciers et autres revenus imposables, ainsi que les indemnités journalières d'accidents du travail.
- ⤴ On déduit les pensions alimentaires versées.
- ⤴ On exclut les prestations familiales (allocations familiales, allocations jeunes enfants, allocations logement, complément familial, allocation parentale d'éducation...), le RSA et l'allocation aux adultes handicapés.
- ⤴ La Caisse d'Allocations Familiales met à disposition un service, appelé CAFPRO, qui permet une consultation autorisée et confidentielle des dossiers allocataires afin d'appliquer le barème CNAF. Seules les informations nécessaires pour calculer le montant de la participation financière des familles allocataires y sont mentionnées.
- ⤴ Un forfait plancher mensuel de ressources est appliqué en cas d'absence de ressources ou de revenus inférieurs au plancher (fixé à 674.32 Euros pour l'année 2017 et réactualisé chaque année).
- ⤴ Un taux d'effort horaire maximum est fixé à partir d'un certain plafond de ressources (fixé à 4864.89 Euros au 1er janvier 2017 et réactualisé chaque année).
- ⤴ Certaines pièces justificatives sont demandées aux familles avant l'entrée dans la structure :
  - L'autorisation de consultation des revenus, par l'intermédiaire de CAFPRO,

pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales :

- Le dernier avis d'imposition ou de non imposition pour les non allocataires.

En cas de refus, le tarif maximal sera appliqué.

## Orientations sociales de la structure

### I. Missions demandées par les décrets de 2000 et 2007:

#### ⤴ Accueil d'urgence

L'objectif est de garder une place libre pour une famille en situation de « crise passagère » (hospitalisation, décès, séparation, rendez-vous urgent, stage dans un contexte d'insertion et de précarité, rupture du mode de garde...)

Les moyens mis en place consistent à laisser une place disponible chaque jour, jusqu'à 8h de temps, et à prévoir une personne de l'équipe qui se rende disponible pour accueillir l'enfant, lui parler, le réconforter si besoin et l'intégrer dans le groupe.

#### ⤴ Favoriser la mixité

La richesse vient de la diversité et chaque famille apporte, par son implication, quelque chose d'unique. C'est pour cela que la mixité sera favorisée sous toutes ses formes dans la Structure.

##### ▪ La mixité sociale

L'association fait en sorte de maintenir une certaine mixité sociale dans le choix des familles admises à la crèche (partenariat avec les acteurs sociaux qui peuvent proposer des candidats). La diversité des cultures familiales, liées aux origines et au milieu social, apporte une vraie richesse dans les crèches au travers des langues, des habitudes culturelles (cuisine, chansons, lectures).

##### ▪ La mixité générationnelle

Les « Amis du Pic » sont accueillis à la crèche de Taninges pour participer à des manifestations festives. Elles apportent par leurs expériences, leurs connaissances et leur envie de créer des liens affectifs, une richesse favorable au développement des enfants.

##### ▪ L'accueil des enfants différents

Les enfants en situation de handicap apportent eux aussi richesse et mixité. A ce titre, en concertation avec les parents et les professionnels, la Structure peut les accueillir, proposer et mettre en œuvre les dispositions nécessaires à leur prise en charge.

### II. Missions spécifiques

#### ⤴ Implication parentale

Le Conseil d'Administration est géré par un groupe de parents, cooptés par les membres actifs du CA.

Pour le bon fonctionnement de l'association, les membres du CA peuvent profiter de certaines formations :

- gestion des ressources humaines et législation.
- création de sites Web afin de développer celui de la Structure.
- Connaissances sur l'engagement associatif pour savoir comment gérer, fédérer

*ou plus simplement contribuer à pérenniser un projet associatif.*

Les multi accueils sont ouverts à toutes nouvelles idées qui les aideraient à s'améliorer !

Dans le cadre de l'inscription de leur enfant, les parents doivent s'inscrire dans un atelier : participation à la mise en place d'une manifestation (fêtes des crèches, tombola, marché aux fleurs, bouquinade,...), encadrement de sorties, services (bricolage divers, déchetterie, couture...)

La Structure est un lieux d'échange et de partage.

La gestion associative favorise le contact entre les parents et leur intégration dans un réseau de relations, de solidarité, voire d'amitiés.

Cela permet aussi d'impliquer les parents dans le fonctionnement des crèches pour qu'ils deviennent acteurs et non simples consommateurs d'un mode de garde.

Ils deviennent acteurs à la fois de la garde de leurs enfants et de la vie associative de leurs communes. Ils sont amenés à tisser des liens entre eux, à mettre en commun leurs savoirs et savoirs faire, à proposer, innover, agir.

Les diverses rencontres, festives ou non, leur donnent l'occasion d'échanger sur leurs pratiques et leurs difficultés quotidiennes.

Un atelier appelé « P'tits Bouts de rencontre » a vu le jour il y a maintenant 4 ans afin de créer du lien entre parents sur le territoire autour d'échanges, jeux, conférences sur différents thèmes de la parentalité.

#### ✧ Accueil des 3/4 ans à Taninges

A la demande des parents, la Structure offre un service périscolaire pour les enfants de moins de 4 ans. En effet, les élèves qui ont été accueillis à la crèche plus jeunes ont la possibilité d'être pris en charge en dehors des heures d'école.

Nos objectifs sont:

- de répondre aux besoins des parents qui travaillent,
- de faire un suivi des enfants,
- de leur permettre de retrouver un lieu familial et d'accéder à l'école en douceur.

L'accueil se fait tous les jours de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. Le mercredi, il se fait de 11h30 à 18h30 et pendant les vacances scolaires, il a lieu de 7h00 à 18h30.

Deux personnes à mi temps s'occupent de ce groupe d'enfants.

#### ✧ Atelier environnement

Le fonctionnement d'une crèche associative rend les parents acteurs et citoyens. Elle s'inscrit naturellement dans une démarche de développement durable.

##### ▪ Agir avec les enfants

Les enfants sont sensibilisés aux enjeux environnementaux et incités à adopter les "bons gestes" : couper l'eau, éteindre la lumière, trier les déchets, composter. La réduction des déchets, le recyclage, la réutilisation sont inclus autant que possible dans les activités proposées. Ils s'occupent également d'un jardin potager et d'un poulailler sur Taninges.



- **Agir pour consommer moins et mieux**

La Structure fait en sorte de mener une démarche écologique globale pour consommer moins dans tous les domaines : moins d'eau, moins d'électricité, moins de chauffage, moins de produits ménagers (investissement dans deux appareils vapeur pour le nettoyage des locaux)... Les produits utilisés pour l'hygiène font également l'objet de notre surveillance ; les crèches fabriquent elles-mêmes la solution de nettoyage des enfants : le liniment.

Pour consommer une nourriture de qualité, locale voire bio, l'association a décidé de changer de prestataire pour la fourniture des repas. Elle fait désormais appel à une entreprise en liaison froide, centrée sur la qualité de son savoir faire et sur l'utilisation de produits sains (bio 70%, label rouge, IGP...) et, de préférence, issus des producteurs locaux.

- **Agir pour réduire les déchets**

Le tri des déchets est effectué et le compostage est utilisé. L'association fait aussi en sorte de choisir autant que possible les solutions les moins productrices de déchets : gros conditionnements, recharges, etc. Depuis Février 2017, l'association a mis en place l'utilisation de couches lavables dans ses deux structures.

#### ▲ Formation des professionnels

Objectif : avoir un personnel qui propose un accueil de qualité.

Moyens : l'association assure la formation permanente et continue des professionnels. Elle essaie, au gré de l'augmentation des besoins, de pérenniser les emplois précaires (personnel en contrat aidé par exemple).

Les professionnels sont très importants dans une crèche car, alors que les parents changent, ce sont eux qui restent et assurent la continuité du fonctionnement pédagogique. En tant qu'employeur, l'association souhaite être attentive à l'avenir de tous les membres de son personnel, par une politique de formation active, qualifiante chaque fois que possible.

Au sein des multi-accueils, des interventions de professionnels sont également organisées afin de développer leurs compétences dans différentes situations.

Ils se doivent aussi d'accueillir des stagiaires pour apporter aux autres le bénéfice de l'expérience des professionnels et, en contrepartie, instaure une remise en question permanente de l'analyse et de la pratique.

La pluri-professionnalisation de l'équipe attire les candidats à la reconversion vers les métiers de la petite enfance, pour leur permettre d'acquérir une palette de compétences éclectiques.

Dès lors que la nouvelle réglementation permet la reconnaissance d'expériences professionnelles acquises dans les structures, la Structure se doit de susciter et d'accompagner ces initiatives.

✧ *Implication dans la vie du territoire :*

*L'association participe aux manifestations des communes et est adhérente à d'autres associations.*

*Son but est d'améliorer les échanges entre les habitants au sein des villages, d'impliquer les familles sur le territoire. L'association permet aux parents de créer des liens sociaux, de l'entraide, des échanges, de la convivialité, développant au quotidien leur responsabilité dans l'accueil de l'enfant en dehors de la famille.*

*L'intérêt de cette action est qu'elle n'a aucun caractère sélectif mais s'ouvre aux diversités culturelles et sociales.*

*Le même objectif est poursuivi auprès des enfants à travers différents partenariats :*

▪ *avec le CLAP Jacquemard et les Petits Montagnards :*

*Afin de préparer les plus grands à intégrer les centres de loisirs, différentes rencontres sont organisées en cours d'année. Les associations se rencontrent régulièrement sur des manifestations communes (pique-nique, partage d'histoires, ateliers communs...)*

▪ *avec le Pôle Médico Social :*

*Dans un souci de prévention, une collaboration est instaurée. Des places sont réservées dans le cadre de l'accueil d'urgence et en cas de spécificité dans l'accueil de l'enfant.*

▪ *avec les Amis du Pic :*

*Pour favoriser les échanges intergénérationnels, des rencontres sont programmées autour de diverses animations à l'intérieur de la structure ou à l'extérieur sous forme de promenades, de jeux, d'ateliers pâtisserie, de bricolages...*

▪ *avec des espaces culturels et associatifs :*

*En fonction de l'actualité et de l'Agenda événementiel du territoire, les enfants se rendent dans des manifestations (cinéma, expositions, fermes pédagogiques...)*

*Ils se rendent, également, régulièrement à la bibliothèque où ils peuvent consulter et emprunter des livres.*

✧ *Interventions au sein des structures :*

*Au cours de l'année, différentes interventions sont organisées avec la venue d'artistes, musiciens, clowns, chanteurs, conteurs.*

## Projet pour les années à venir

Notre association souhaite poursuivre sa collaboration avec l'intercommunalité au niveau de l'accueil de la petite enfance sur le territoire et faire profiter de ses 25 années d'expérience.

Pour cela, elle se veut force de propositions et souhaite exposer sa vision des choses et ses projets aux différents acteurs du territoire tout en garantissant la continuité de la qualité de l'accueil proposé.

Sa préoccupation actuelle est de mettre aux normes la structure de Tanninges en agrandissant son espace (acquisition des locaux précédemment occupés par le PMS).

## Evaluation

Des temps d'évaluation du projet réalisé s'organiseront au travers d'échanges avec les partenaires.

Le projet sera réajusté au maximum dans 5 ans.

« IL FAUT TOUT UN VILLAGE POUR ÉLEVER UN ENFANT »  
PROVERBE AFRICAIN